



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 78812

## Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la nécessité de la paix en Syrie demandée par Mgr Cyril Vasil, secrétaire de la Congrégation pour les églises orientales. Depuis cinq ans, la Syrie est en guerre civile. Toutes les structures de la société sont ravagées : routes, habitations, écoles, hôpitaux... Le peuple syrien est las de cette guerre. Mgr Cyril Vasil a visité ce pays et en porte-parole des chrétiens revendique la paix. Il continue aussi de cette façon : « la solution ne doit pas être l'émigration qui serait un appauvrissement spirituel, historique et matériel du pays, mais aussi une déchirure intime causée par le déracinement. Pourtant, lorsque leur vie est menacée comment résister à pareille décision ? Sans la paix, sans le respect mutuel, leur avenir dans le Moyen-Orient qui est notre patrie spirituelle à tous, est mise à risque. L'Occident et les chrétiens seraient alors coupés de leur source ». Face à cette guerre qui n'en finit pas, la France doit continuer de manifester sa solidarité vis-à-vis des orientaux et tout particulièrement envers les chrétiens syriens et doit œuvrer pour l'installation d'une paix durable tout en endiguant et détruisant l'état islamiste. Il lui demande de maintenir et renforcer les liens entre les chrétiens syriens et la France et d'appliquer une politique qui puisse accorder à la Syrie la paix.

## Texte de la réponse

La France condamne fermement les violences et les exactions à l'encontre des civils, quelle que soit leur appartenance religieuse ou ethnique. Elle est particulièrement préoccupée par la situation des Chrétiens d'Orient, avec lesquels la France entretient des liens spécifiques, hérités de l'Histoire. Face aux menaces graves qui pèsent sur les Chrétiens d'Orient et les autres populations persécutées, la France a convoqué une réunion ministérielle du Conseil de sécurité des Nations unies le 27 mars consacrée aux « victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient ». A l'occasion de ce débat inédit, la France a proposé l'élaboration par les Nations unies d'une Charte d'action autour de quatre volets : l'accompagnement humanitaire d'abord, pour répondre à l'urgence ; permettre le retour des populations persécutées sur les terres dont elles ont été chassées ; les solutions politiques inclusives dans les pays en crise ; et enfin la lutte contre l'impunité pour les auteurs des crimes, dont certains sont constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Dans les prochains mois, la France doit accueillir une conférence internationale au cours de laquelle le groupe des Sages, désigné par le Secrétaire général des Nations unies, fera le point sur cette Charte d'action pour la protection des personnes victimes de violences ethniques ou religieuses. Le régime de Damas est largement responsable du chaos qui affecte le pays et qui touche l'ensemble de la population syrienne, dont les chrétiens. La France a choisi de soutenir l'opposition syrienne car elle se bat pour une Syrie démocratique, libre et pluraliste, respectueuse des droits de tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bompard](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 78812

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [28 avril 2015](#), page 3132

**Réponse publiée au JO le** : [9 juin 2015](#), page 4287